

SOCIÉTÉS SAVANTES

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE DE LYON. — *Séance du 1^{er} octobre 1881.* —
Séance extraordinaire.

Le bureau consulte l'assemblée générale sur la question de savoir si, oui ou non, la Société veut prendre à sa charge la création d'un cours d'économie politique à l'École normale qui de Villefranche doit être transférée à Lyon.

A l'unanimité, l'Assemblée autorise son bureau à prendre toutes les mesures nécessaires pour la fondation du cours, et vote des subsides.

Après ce vote, M. Renaud, attaché au ministère des finances, fait l'historique des négociations auxquelles ont donné lieu les traités de commerce avec l'Angleterre et l'Italie.

D'après l'orateur, le triomphe des idées libre-échangistes est loin d'être assuré. En Angleterre, les dernières élections ont envoyé au parlement plusieurs députés protectionnistes. En Italie, les fermiers demandent que les produits agricoles étrangers soient frappés d'un droit protecteur qui leur permette de regagner d'un autre côté ce qu'ils ont perdu à l'abolition du cours forcé. Bref, les idées rétrogrades de la protection sont encore en grande faveur partout.

Avec le mois de novembre, les séances recommenceront à se tenir tous les quinze jours, dans les salons de Casati.
